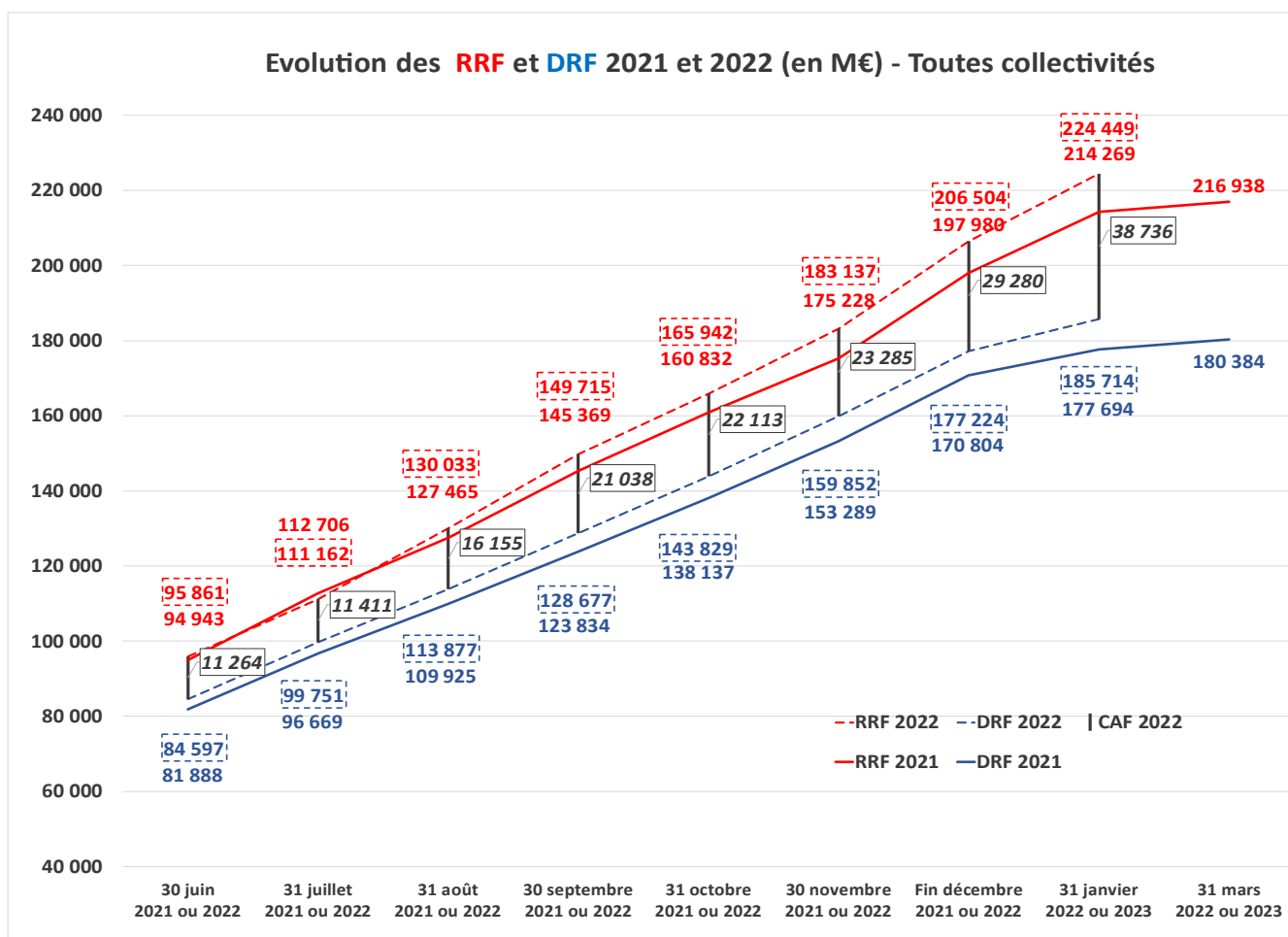


Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2022 au 31 janvier 2023

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 31 janvier 2023 sur un an (+4,8 %, soit +10,2 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+5 %, soit +7,3 Md€).



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+4,5 %, soit +8 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+5%, soit +3,3 Md€) et des achats et charges externes (+8,7 %, soit +2,7 Md€). En revanche, une diminution est constatée sur les aides à la personne versées par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer (-1,8 %).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +0,8 % pour les régions, +3,9 % pour les départements et +8% pour le bloc communal.

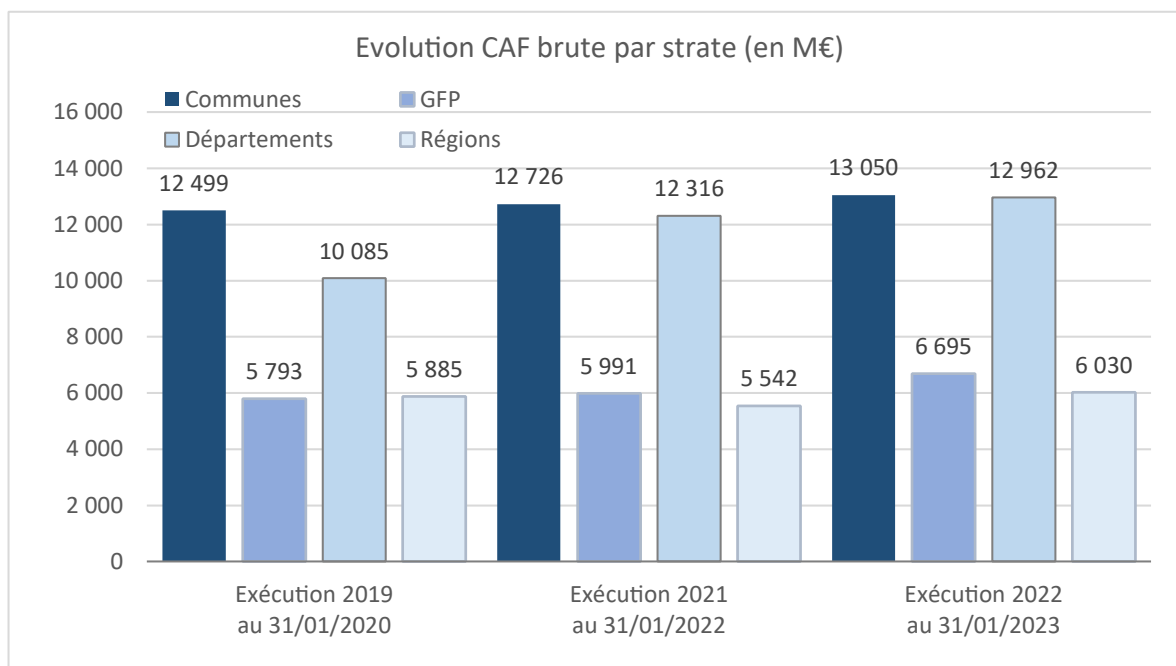
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales atteint 38,7 Md€ à fin janvier 2023**. Elle augmente à date sur un an (+5,9 %) et est supérieure à celle de 2019 (34,3 Md€ à fin janvier 2020).

Pour toutes les strates de collectivités, on constate une progression sur un an et un niveau supérieur à celui d'avant crise.

Épargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2021 au 31/01/2022	Exécution 2022 au 31/01/2023	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	12 499	12 726	13 050		1,8%	2,5%
GFP	5 793	5 991	6 695		3,4%	11,8%
Départements	10 085	12 316	12 962		22,1%	5,2%
Régions	5 885	5 542	6 030		-5,8%	8,8%
Total	34 262	36 575	38 736		6,7%	5,9%

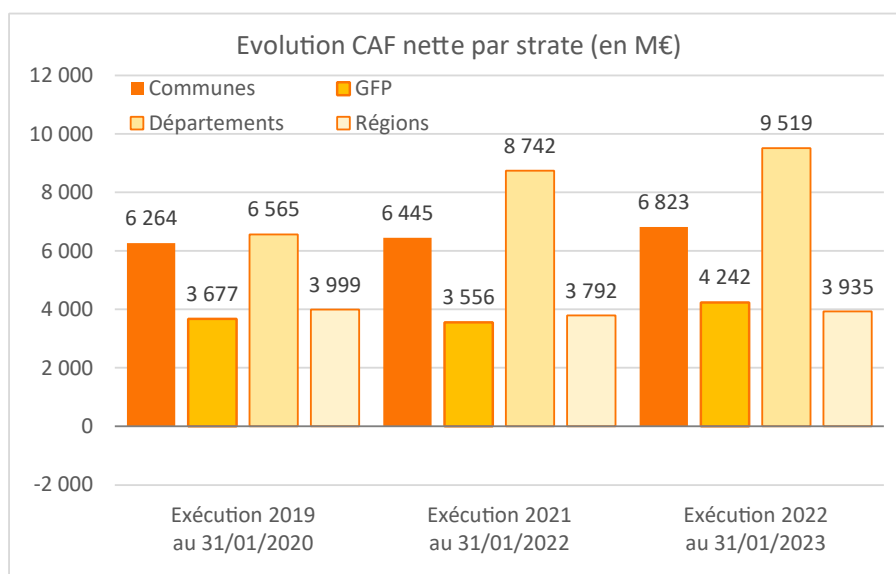


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

L'épargne nette de l'ensemble des collectivités locales atteint **24,5 Md€**. En augmentation sur un an (+8,8 %), elle est supérieure à date à ses niveaux de 2021 (22,5 Md€ à fin janvier 2022) et de 2019 (20,5 Md€ à fin janvier 2020).

Elle progresse sur un an pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des régions, à un niveau supérieur à celui de 2019.

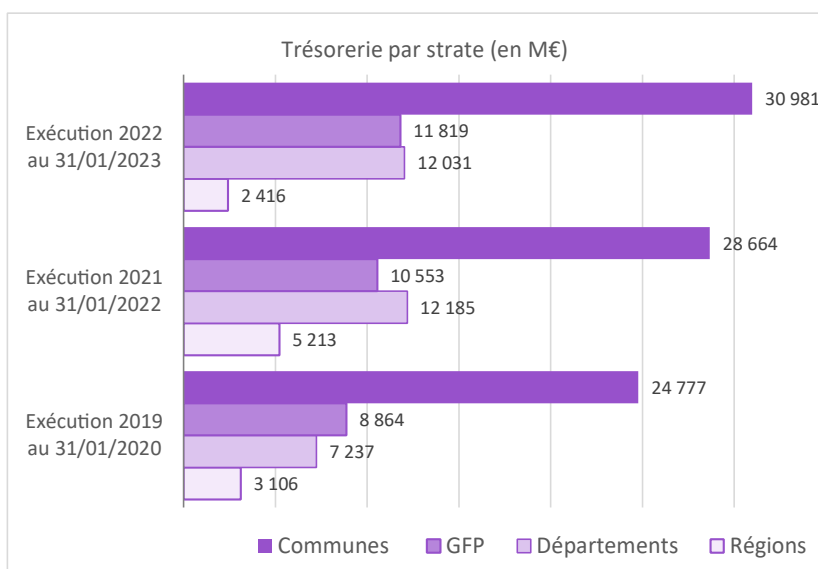
Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2021 au 31/01/2022	Exécution 2022 au 31/01/2023	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	6 264	6 445	6 823		2,9%	5,9%
GFP	3 677	3 556	4 242		-3,3%	19,3%
Départements	6 565	8 742	9 519		33,2%	8,9%
Régions	3 999	3 792	3 935		-5,2%	3,8%
Total	20 505	22 534	24 517		9,9%	8,8%



Trésorerie

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 57,2 Md€ à fin janvier 2023, **en progression** par rapport à fin janvier 2022 (56,6 Md€).

Trésorerie (compte au Trésor) en M€	Exécution 2019 au 31/01/2020	Exécution 2021 au 31/01/2022	Exécution 2022 au 31/01/2023	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	24 777	28 664	30 981		15,7%	8,1%
GFP	8 864	10 553	11 819		19,1%	12,0%
Départements	7 237	12 185	12 031		68,4%	-1,3%
Régions	3 106	5 213	2 416		67,8%	-53,7%
Total	43 984	56 616	57 247		28,7%	1,1%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.